

Site de l'Enseignement A Distance

Guide étudiant pour la formation à distance

Vous avez choisi de candidater dans un cursus de formation à distance, vous trouverez les détails de l'offre de formation sur le site [EAD](#). Voici quelques informations essentielles sur les modalités des parcours à distance que propose l'Institut d'Éducation de l'Université de Cergy.

Informations générales.

L'institut d'éducation de l'Université de Cergy-Pontoise propose des masters MEEF, ainsi que des préparations aux concours enseignants à distance. Ces formations sont similaires à celles délivrées en présentiel et conduisent aux mêmes diplômes. Les différents parcours sont détaillés sur le site [EAD](#)

Modalités de la formation à distance.

La modalité « à distance » requiert de la disponibilité, de la rigueur et demande un engagement personnel important. Ce n'est pas un enseignement « à la carte ». Il est suggéré de bien vérifier si la charge de travail est compatible avec sa vie professionnelle et personnelle.

A (Lors de) l'inscription on distinguera 2 modalités selon les parcours.

1. La formation master (diplômante) nécessite présence aux rendez-vous synchrones et régularité dans le travail. L'obtention du master est dépendante de l'assiduité, des notes de contrôles continus, et des notes d'examens de fin de semestre. (Epreuves terminales)
2. La préparation aux concours ne requiert pas d'obligation de présence aux rendez-vous synchrones, mais une implication régulière est toutefois conseillée.

La formation se fait via une plateforme connectée à internet. Elle prend appui sur des cours documentés en ligne, des activités individuelles ou collaboratives et des rendez-vous synchrones avec les professeurs par « chat ». Ces chats, forums, messageries et espaces de partage de documents constituent les principaux outils de communication entre les acteurs. Une formation de prise en main de la plateforme est organisée en début d'année, une fois l'inscription faite. Cette formation est indispensable pour acquérir les bons réflexes d'usages et pour comprendre la posture d'un étudiant à distance.

Exigences de la formation à distance.

Outre les rencontres synchrones auxquelles l'étudiant doit obligatoirement participer, un travail personnel conséquent est également exigé pour les activités encadrées par l'enseignant tuteur. Ces rencontres asynchrones sont réparties sur la semaine, hors période de stage. La participation aux rencontres est donc nécessaire pour valider les unités d'enseignement. L'étudiant est responsable de son inscription dans les différents séminaires qu'il doit suivre. Il doit signaler impérativement une éventuelle anomalie à la coordination de la plateforme.

Affecté dans un groupe, l'étudiant a un calendrier qui précise l'emploi du temps pour le semestre. Il faut compter de 4 à 7 rendez-vous synchrones par semaine. Nous proposons maintenant 3 types d'emplois du temps adaptés aux situations les plus communes.

- 1 journée au choix/semaine et les soirées¹
- Tout en soirée²
- Tout en journée³

Evaluations et examens

¹ Le choix de cette journée est possible (du lundi au vendredi).

² Les offres sont limitées et doivent être justifiées

³ Les offres sont limitées et doivent être justifiées

En master : les évaluations se font en contrôle continu et dans certaines disciplines, par épreuve terminale en fin de semestre. Les modalités de contrôles sont fournies aux étudiants une fois l'inscription enregistrée. L'étudiant est considéré comme défaillant si l'absentéisme est supérieur à 25% pour l'ensemble des activités programmées par l'enseignant. S'agissant d'une réelle formation, il n'y a pas de dérogation à cette règle, quelles qu'en soient les raisons : (même inscription tardive). Un module non suivi entraîne le passage en session de rattrapage. (Session 2). Les travaux à rendre ne peuvent en aucun cas se substituer à la présence aux rendez-vous synchrones avec les professeurs.

Les productions des étudiants sont régulièrement évaluées et constituent la moyenne des contrôles continus, celle-ci est associée à 50% aux épreuves terminales.

Attention, le contrôle terminal⁴ n'est pas possible pour les étudiants inscrits à distance. Les examens se déroulent sur les sites de formations de l'université en fin de semestre. Cela nécessite donc un déplacement sur site. (2 ou 4 déplacements annuels sont à prévoir en master PE.)⁵

Pour les étudiants à distance résidant à l'étranger ou pour les étudiants à mobilité réduite (avec certificat médical), un passage des examens en ligne est possible selon un protocole précis et une connexion fiable. Pour cela il faut prendre contact avec le Directeur des Etudes.

En préparation concours : Il n'y a aucun examen, en revanche les travaux proposés sont évalués, ainsi que les épreuves de concours blancs de chaque semestre.

Les stages

Pour le master, les stages sont obligatoires. En M1, un stage d'observation et un stage de pratique accompagnée sont exigés. Leur durée respective est de 2 semaines incompressibles. Les lieux et les dates de stages sont proposés par les services DSDEN de l'académie de Versailles. La mise en stage est sous la responsabilité du site EAD. L'offre n'est pas négociable par l'étudiant, sauf en cas de force majeure. (Une demande de dispense de stage peut être accordée sur commission).

Pour les préparations concours, il n'y a pas de stage exigé.

Pour les étudiants à distance qui ne sont pas de l'Académie de Versailles ou qui résident à l'étranger, Ils trouveront eux-mêmes un lieu de stage et proposeront la mise en place d'un conventionnement entre les services EAD et les académies de résidence. Les étudiants sont responsables de ces démarches, ils doivent se conformer aux procédures administratives et respecter les dates de stage.

Contacts EAD : 01 30 87 47 18

- **Scolarité**
Sabrina Florency : marie.florency@u-cergy.fr
- **Coordination plateforme**
Kareen Illiade : kareen.illiade@u-cergy.fr
- **Service des stages**
Nathalie Fritsch : nathalie.fritsch@u-cergy.fr
- **Direction des études**
Jean-François Terret : jean-françois.terret@u-cergy.fr

⁴ Un étudiant inscrit à distance ne peut pas se présenter au contrôle terminal. Ne pas confondre avec l'épreuve terminale qui est la moitié de la note de cc, elle est obligatoire pour tous les étudiants en fin de semestre.

⁵ 2 voyages = session 1 + 2 voyages sessions rattrapages si nécessaire.

Charte de bonne conduite.

Relative aux modalités d'échanges (entre étudiants, avec les enseignants tuteurs, avec l'administration, en cas de problèmes administratifs, pédagogiques, et techniques.

Suivre un parcours de formation à distance sans se rendre sur les lieux de formation et sans en rencontrer les différents partenaires est une spécificité qui peut engendrer des sentiments d'isolement ou de carences d'informations. Dans notre dispositif, l'ensemble de l'information passe par la consultation quotidienne de la plateforme e-space. (Les tableaux d'affichage de vos séminaires sont à consulter fréquemment). Pour des problèmes « plus individualisés » vous contacterez les services du site EAD mentionnés ci-dessus.

L'étudiant reste responsable de sa formation, et des séminaires de formation qu'il doit suivre. Il doit prendre connaissance de la maquette de formation et s'y conformer. Il prend connaissance des modalités d'évaluation du master. Il signe sa fiche pédagogique, ce qui contractualise les unités d'enseignement qu'il doit valider (UE).

L'étudiant à distance exerce une veille quotidienne sur sa messagerie et fournit une réponse rapide lorsque qu'on le sollicite (sondages). Les personnels administratifs et pédagogiques répondent aux nombreuses demandes personnalisées, mais cela demande parfois un délai. La patience est donc de mise en EAD. Les rappels encombrant inutilement les boîtes mails. Il convient de souligner que les échanges électroniques doivent faire l'objet d'une certaine retenue dans leur rédaction et dans leur forme. Quelques règles élémentaires de courtoisie doivent être respectées dans les échanges :

- La plateforme n'est pas « un réseau social ». Elle ne peut pas être utilisée pour communiquer ses humeurs ou ses états d'âmes à l'ensemble de la communauté. Attention l'envoi de mail de votre bureau E-space est un envoi à l'ensemble de la communauté. Vérifier les destinataires avant de valider un message.
- Les destinataires des messages sont clairement identifiés et sont limités aux interlocuteurs concernés.
- Les « copier/coller » d'extraits de mail sortis de leur contexte d'une tierce personne ne peuvent être propagés sans son consentement.
- Les différentes marques de ponctuation ou de style ont un sens en termes de communication électronique, écrire en capitale, ou en gras n'est pas anodin... Privilégions la sobriété dans nos échanges.

• Je soussigné, avoir bien pris connaissance des informations concernant la formation à distance, et je m'engage à respecter la charte de bonne conduite éditée ci-dessus :

• Le Signature :

A renvoyer par mail après inscription définitive à marie.florecy@u-cergy.fr